

Conseil de surveillance de l'Épargne Salariale

13 et 14 Septembre 2011

Long Terme :

- ◆ Rappel 2010 : Changement de dénomination (Carrefour Multigestion devient Carrefour Long Terme) et modification du benchmark (67% MSCI Europe + 33% MSCI Monde hors Europe) avec la suppression de la poche ISR, mise en œuvre à partir de janvier 2011
- ◆ Réflexion en cours sur la mise en place d'une gestion alternative à la multigestion dans le cadre d'une réduction complémentaire des coûts de la gestion

Évolution :

- ◆ Proposition d'indication d'une plage de sensibilité pour la gestion obligataire (*en cours, projet de résolution présenté par HSBC*)
gestionnaire transitoire du FCPE pendant l'absence de Florence Prévost

Équilibre Solidaire :

- ◆ Rappel 2010 : Mise en place d'une gestion 100% ISR au sein du FCPE Équilibre Solidaire et pour cela, passage d'une gestion en OPCVM à une gestion en lignes directes pour les actions Européennes

Prudence :

- ◆ Changement de société de gestion acté par le conseil de surveillance / mise en œuvre le 22 février 2011
- ◆ Modification de la procédure d'utilisation et de sélection des OPCVM (*en cours, projet de résolution LBPAM*)

Court terme :

- ◆ Réflexion en cours sur l'augmentation de la performance tout en maintenant l'orientation de gestion du FCPE : Rajout d'un Fonds supplémentaire dans la liste des Fonds éligibles, introduits en portefeuille en mai
- ◆ Modification réglementaire (changement de classification sans incidence sur la gestion) qui nécessite une validation du Conseil de Surveillance.

Performances mitigées pour tous les FCPE de la gamme suite à la baisse des marchés boursiers ; ceci a entraîné des baisses significatives sur la valeur des fonds.

En relatif :

Long Terme (-1%) : Forte chute des marchés boursiers. Léger décalage entre le FCPE et son indice

Évolution (-1%) : Maintien d'un caractère dynamique avec une gestion diversifiée. En décalage par rapport à son indice

Équilibre (-2,10%) : Un choix sur la partie actions internationales pénalisant, partie obligataire en phase. Le Fonds décroche de plus de 2 points par rapport à son indice

Prudence (-0.90%) : Reprise de ce Fonds en février 2011 par la Banque Postale. Le Fonds est toujours décroché par rapport à son indice ; Si le Fonds est positif sur la partie obligataire, la partie actions est un peu décevante.

Court Terme (+0,02 %) : Le seul Fonds en phase par rapport à son indice, l'amélioration des résultats se confirme.

Commentaire des membres FO du Conseil de Surveillance :

De nouveau, FORCE OUVRIERE rappelle aux gestionnaires que leurs objectifs sont de surperformer leur indice de référence. On sait que le marché actions est difficile mais dans les moments opportuns, certains gestionnaires ne sont pas suffisamment réactifs.

FCPE Carrefour Actions

Le FCPE Carrefour correspond à 1,23 % du capital soit 8,3 millions d'actions, il est disponible à 75 %. Au 31 août sa valeur était de 22,17 euros.

Les actions DIA ont été vendues entre le 6 et le 12 juillet 2011. En échange, comme convenu à la précédente réunion, le montant de la vente a été réinvesti en Actions Carrefour et réinjecté dans le Fonds Carrefour Actions.

Partie administrative

Au 31 juillet 2011, le nombre de porteurs de parts était de 201 405.
47% des avoirs détenus dans les différents Fonds sont disponibles à tout moment
15% des avoirs sont investis dans le Perco pour 44 925 porteurs de parts.
38% des avoirs seront disponibles entre 2012 et 2016.
65 164 salariés ont consulté leur compte via Internet depuis le 1 janvier 2011.
29 596 salariés du groupe ont accédé à la plateforme téléphonique

Dia

5 600 porteurs de parts de DIA ont été interrogés individuellement en date du 2 septembre 2011 sur un arbitrage individuel de leurs avoirs avant un transfert collectif au 22 septembre 2011.

Actualités

Le 24 août 2011, le gouvernement a présenté différentes mesures de réduction des déficits, parmi lesquelles 3 mesures concernent l'épargne salariale :

- ⇒ **Pour l'employeur** : Hausse du forfait social de 6% à 8%
- ⇒ **Pour l'épargnant** : Hausse de 1,2 % des prélèvements sociaux sur les revenus du capital, passant ainsi de 12,3% à 13,5 %

Suppression de l'abattement forfaitaire de 97 % pour le calcul de la CSG/CRDS
Ces mesures devraient être mises en place pour le 1^{er} janvier 2012.

RAPPEL : Tout épargnant a la possibilité d'effectuer des arbitrages sur ses avoirs ; les frais d'un arbitrage sont pris en charge par l'Entreprise une fois par année civile.

Les autres arbitrages sont à la charge de l'épargnant.

Rédacteur :
André TERZO
(Besançon Valentin)

